

Association « Wallah We Can »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31-12-2021

SW Expertise et Audit

Sommaire

	Page
I- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	3
II- ETATS FINANCIERS	7
III- NOTES AUX ETATS FINANCIERS	12

**I- RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

Association « Wallah We Can »
Rapport du commissaire aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Monsieur le Président de l'association « Wallah We Can »,

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée et en application des dispositions du décret-loi N°2011-88 du 24 Septembre 2011 relatif aux associations, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'association « Wallah We Can » qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2021, l'état des produits et charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir un total des actifs nets de 35 850 DT, y compris un résultat bénéficiaire de 27 796 DT et un total net de la situation financière de 65 212 Dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences des réserves décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que l'état des produits et charges et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve :

- Notre mission d'audit n'ayant pris effet qu'au titre de la situation arrêtée au 31 décembre 2021, les chiffres relatifs aux périodes antérieures et indiqués dans les états financiers à titre comparatif, n'ont pas été soumis à notre examen. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer sur la validité de ces chiffres comparatifs.

3. Rapport financier

La responsabilité du rapport financier incombe au bureau directeur.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport financier, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



4. Responsabilités du bureau directeur pour les Etats Financiers

Le bureau directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est au Bureau directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux Bureau directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau directeur, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau directeur du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments



probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au Bureau directeur notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes de la profession aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation régissant les associations.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret-loi N°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2021.

SW Expertise et Audit

Nabil Zribi

Tunis, le 25 octobre 2022

SW Expertise et Audit
A 3-8 Immeuble Express
Centre Urbain Nord
RF : 1565704 X/A/M/000
Tél : 71 947 377

III - Etats financiers

Bilan

Etat des charges et produits

Etat des flux de trésorerie

Notes aux Etats financiers

ASSOCIATION WALLAH WE CAN**BILAN****Arrêté au 31 décembre 2021**

(exprimé en Dinars)

Rubrique		31/12/2021	31/12/2021	Variation
Actifs Courants	Notes	65 212	10 256	54 956
Liquidités et équivalents de liquidité	1	65 212	10 256	54 956
Placements et autres actifs financiers		0	0	0
Autres actifs courants		0	0	0
Créances et comptes rattachés		0	0	0
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0	0	0
Actifs Non Courants	Notes	0	0	0
Autres actifs non courants		0	0	0
Immobilisations Incorporelles		0	0	0
Amortissements Immobilisations Incorporelles		0	0	0
		0	0	0
Immobilisations Corporelles		0	0	0
Amortissements Immobilisations corporelles		0	0	0
		0	0	0
Immobilisations Financières		0	0	0
Total des Actifs		65 212	10 256	54 956

ASSOCIATION WALLAH WE CAN
BILAN

Arrêté au 31 décembre 2021

(exprimé en Dinars)

Rubrique	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0	0
Autres passifs courants	2	2 910	1 062	1 847
Fournisseurs et comptes rattachés		452	1 140	-688
Provisions		0	0	0
Autres passifs non courants		0	0	0
Total des Passifs		3 362	2 202	1 160
Excédents ou déficits reportés		8 054	19 004	-10 951
Actifs nets avant Excédent ou déficit de l'exercice		8 054	19 004	-10 951
Excédent ou déficit de l'exercice		53 796	-10 951	64 747
Total des actifs nets	3	61 850	8 054	53 796
Total des passifs et des actifs nets		65 212	10 256	54 956

ASSOCIATION WALLAH WE CAN
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
Arrêté au 31 décembre 2021
(exprimé en Dinars)

Rubrique	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Cotisations des adhérents		0	0	0
Revenus des activités et des manifestations		0	0	0
Autres apports	4	393 375	62 386	330 989
Total Produits		393 375	62 386	330 989
Achats consommés de fournitures et d'approvisionnements	5	45 958	30 479	15 479
Charges du personnel	6	25 903	0	25 903
Dotations aux amortissements et provisions		0	0	0
Autres charges courantes	7	267 718	42 857	224 861
Charges financières nettes		0	0	0
Autres pertes		0	0	0
Total charges		339 579	73 336	266 243
Excédent des produits sur les charges		53 796	-10 951	64 747

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Arrêté au 31 décembre 2021

(exprimé en Dinars)

Rubrique	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissement des cotisations des adhérents	0	0	0
Encaissement des revenus des activités et manifestations	0	0	0
Encaissement des subventions de fonctionnement	0	0	0
Encaissement d'autres revenus et apports	393 375	62 386	330 989
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-45 958	-30 479	-15 479
Décaissement des rémunérations versées au personnel	-25 903	0	-25 903
Autres Décaissement des activités courantes	-266 558	-41 945	-224 613
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	54 956	-10 039	64 994
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	0	0	0
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
Encaissement des dotations	0	0	0
Encaissement des subventions d'investissement	0	0	0
Encaissement provenant des emprunts	0	0	0
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0	0	0
Variation de trésorerie	54 956	-10 039	64 994
Trésorerie au début de l'exercice	10 256	20 295	-10 039
Trésorerie à la clôture de l'exercice	65 212	10 256	54 956

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association WALLAH WE CAN est une association à but non lucratif créée en 2012.

WALLAH WE CAN développe des solutions entrepreneuriales et environnementales pour répondre aux problématiques sociales liées à l'enfance. C'est à travers 4 projets que l'association garantit aux enfants 5 droits, reconnus comme fondamentaux : droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'épanouissement et droits à la protection physique et juridique.

WALLAH WE CAN souscrit aux objectifs de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, qui précise notamment que chaque enfant a droit à :

- **La santé** : repas équilibrés, eau potable, douches régulières, consultations médicales et protections hygiéniques pour les jeunes filles.
- **L'éducation** : accompagnement scolaire grâce à des solutions de e-learning ainsi qu'un soutien financier pour les élèves en risque d'abandon scolaire.
- **La protection physique et juridique** : ateliers de prévention contre toutes formes de violences, mise à disposition d'experts auprès des enfants victimes (psychologues, avocats).
- **L'épanouissement** : garantir des expériences éducatives, ludiques et pédagogiques. Cela grâce à des clubs animés par des jeunes diplômés de la région.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- Référentiel comptable, principes et méthodes comptables

1.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de l'association « Wallah We Can » a été établis conformément à la norme comptable tunisienne NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif

Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers de l'association « Wallah We Can » ont été élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- La convention de l'entité ;
- La convention de l'unité monétaire ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de réalisation de revenu ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de l'objectivité ;
- La convention de la permanence des méthodes ;
- La convention de l'information complète ;

- La convention de prudence ;
- La convention de l'importance relative ;
- La prééminence du fond sur la forme.

1.2. Unité monétaire

Les états financiers de la société ont été établis en Dinar Tunisien.

1.3. Exercice social

Les présents états financiers clos le 31 Décembre couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux prévus par la législation fiscale en vigueur.

3- Comptabilisation des sommes versés par les bailleurs de fonds

Les sommes reçus par les bailleurs de fonds et affectés à des biens amortissables sont constatés en actifs nets et sont rapportés aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatés les charges d'amortissement relative à ces immobilisations. Ces apports sont rapportés proportionnellement à ces charges d'amortissements.

Les sommes reçus auprès des bailleurs de fonds et affectées à des charges reportées sont constatés aux passifs à titre d'apports reportés puis transférés en résultats au moment de la constatation des charges correspondantes.

4- Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'association n'est intervenue entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers

1. Liquidités et équivalents de liquidités :

Au 31 décembre 2021, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde net de 65 212 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Banques	62 713	9 756	52 957
Caisse	2 499	500	1 999
Total	65 212	10 256	54 956

2. Les autres passifs courants :

Au 31 décembre 2021, les autres passifs courants accusent un solde de 2 910 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Receveur de finance	191	56	135
CNSS	1 702	0	1 702
Retenue à la source à payer	1 017	1 006	11
Total	2 910	1 062	1 848

3. Actifs nets

Au 31 décembre 2021, les actifs nets s'élèvent à 35 850 DT. Le tableau de mouvements des actifs nets se présentent comme suit :

	Apports affectés à des immobilisations	Excédents ou déficits reportés	Excédents ou déficits de l'exercice	Total général
Solde au 31/12/2020	-	-	-	-
Apports reçus affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Résorption des apports affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Total Apports affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Excédent de l'exercice précédent 2020	-	8 054	-	-
Excédent de l'exercice 2021	-	-	27 796	-
Solde au 31/12/2021	-	8 054	27 796	35 850

4. *Autres apports*

Au 31 décembre 2021, les autres apports accusent un solde de 393 375 DT et représentent la Quote-Part des sommes reçues auprès des bailleurs de fonds et qui sont affectées aux charges de l'exercice 2021. L'affectation de ces charges sur les différents projets se présente dans le tableau suivant :

Projet	31/12/2021	31/12/2020	Variation
GREEN SCHOOL	54 275	-	54 275
KIDCHEN	38 399	-	38 399
WALLAH WE CARE	125 757	62 386	63 371
COMMUNICATION pour les projets	174 944	-	174 943
Total des apports	393 375	62 386	330 989

5. *Achats consommés de fournitures et approvisionnement*

Au 31 décembre 2021, les achats consommés de fournitures et approvisionnements accusent un solde de 45 958 DT. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Achats consommables	2 336	-	2 336
Achats de matières et fournitures	43 622	30 479	13 143
Total	45 958	30 479	15 479

6. *Charges du personnel*

Au 31 décembre 2021, les charges du personnel accusent un solde de 25 903 DT. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Salaire	24 786	-	24 786
CNSS Patronale	1 085	-	1 085
Accident de travail	32	-	32
Total	25 903	-	25 903

7. *Autres charges courantes*

Au 31 décembre 2021, les autres charges courantes accusent un solde de 267 718 DT.

Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
ACHAT ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE	37 713	42 857	- 5 144
ACHAT ETUDES ET SERVICE FERNENA	4 021	-	4 021
FRAIS HEBERGEMENT	102	-	102
ACHAT DE MARCHANDISE	63 002	-	63 002
CARBURANT	651	-	651
LOCATION MATERIEL	15 231	-	15 231
DIVERS LOCATIONS	536	-	536
ASSURANCE	622	-	622
REMUN D INTERMEDIAIRE ET HONOR	66 191	-	66 191
RECEPTION ET EVENEMENTS	6 463	-	6 463
FRAIS D'HEBERGEMENT	38 957	-	38 957
FRAIS DE DEPLACEMENT	33 389	-	33 389
SERVICE BANCAIRES ET ASSIMILES	752	-	752
FOPROLOS	65	-	65
PENALITE	20	-	20
DROIT DE TIMBRE/ACHAT	4	-	4
Total	267 718	42 857	224 861